

LEUZE
CONSEIL COMMUNAL

« Il n'est pas acceptable de mettre en doute l'efficacité, le professionnalisme et le dévouement des intervenants. »

20 mille litres de mazout s'étaient déversés dans un ruisseau, le mois dernier, provoquant une importante pollution.

Une troisième interpellation citoyenne au conseil



« Les mesures d'urgence ont été prises »

Fallait-il déclencher un plan d'actions suite à la pollution survenue à Tourpes ?

Non selon le maire qui salue la bonne gestion des opérations d'urgence.

• Pierre-Laurent CUVELIER

Le 4 avril dernier, la rupture d'une vanne sur une cuve de près de 90 m³, appartenant à un marchand d'hydrocarbures, entraînait une importante pollution à Tourpes. Quelque 20 000 litres de mazout de chauffage s'étaient répandus dans le ruisseau, s'étendant jusqu'à Chapelle-à-Oie et Blicquy.

Une catastrophe environnementale selon Baptiste Leroy qui a fait usage de son droit d'interpellation citoyenne au conseil communal.

Le coprésident de la locale Écolo s'est dit marqué, malgré les bonnes volontés des intervenants, par les moyens « rudimentaires » mis en place pour limiter la pollution : un ballot de paille jeté dans le ruisseau et des boudins flottants attachés à des poteaux de fortune... épinglé-t-il.

« En amont du barrage par exemple, le constat était dramatique avec des berges souillées par le mazout. La nature aura du mal à s'en remettre. Bien qu'Ipalle se veuille rassurant sur le sujet, on se demande aussi comment la station d'épuration en aval et la nappe phréatique seront touchées par la pollution. »

M. Leroy se demande si ce genre d'incident ne devait pas déboucher sur un plan d'actions impli-



Baptiste Leroy a interpellé le conseil sur l'incident environnemental provoqué par la rupture d'une vanne, sur une cuve à mazout.

quant les autorités politiques et les services administratifs.

« Manifestement, cette réaction a été défaillante », soutient-il avant d'en venir à sa question centrale : « La commune a-t-elle l'intention de mettre en œuvre un plan de gestion de son réseau hydrographique de seconde catégorie afin de reconstituer les milieux abîmés ? »

« On a évité une catastrophe de grande ampleur »

S'il est désormais établi que l'encuvement, censé empêcher le mazout de s'échapper en cas d'accident, n'était pas étanche, le coprésident d'Écolo ne cache pas son inquiétude à ce sujet. « Les entreprises de livraison de mazout, qui stockent des volumes gigantesques (plus de 200 000 litres ici), sont dans l'obligation, conformément à leur per-

mis d'environnement, d'assurer un encuvement étanche des tanks de stockage. Or, ce dispositif n'a pas été efficace et les raisons doivent être recherchées. Le permis d'environnement de cette société, obtenu en 2012, expire dans 20 ans. D'ici là, peut-être aurons-nous une autre catastrophe à subir. »

Si la Commune n'a pas déclenché de plan d'urgence, c'est parce que la pollution a très rapidement pu être circonscrite, avance le bourgmestre Christian Brotcorne. « Il n'est pas acceptable de mettre en doute l'efficacité, le professionnalisme et le dévouement des services (pompiers, protection civile, police de l'environnement...) appelés en urgence sur le site. Leur intervention a permis d'éviter une catastrophe de grande ampleur. Les barrages flottants n'ont effectivement pas stoppé net la pollu-

tion mais cela a au moins permis de la limiter. Un expert agréé a été délégué pour échantillonner les berges, et les analyses sont en cours. Des pages ont aussi été réalisées par une entreprise spécialisée. Toutes les mesures d'urgence ont été prises. »

Quant à un éventuel plan de gestion du réseau hydrographique, le premier magistrat rappelle que les cours d'eau de 2^e catégorie appartiennent à la Province et non à la Commune. « Nous avons cependant sollicité les services provinciaux pour qu'une évaluation écologique soit effectuée en concertation avec les acteurs de terrain, dont la Ville. »

L'affaire est loin d'être close puisque d'éventuelles sanctions (un PV a été transmis au Parquet) pourraient être prises à l'égard du vendeur de mazout, sa responsabilité étant visiblement établie. ■

VITE DIT

Abri vélos à la piscine

Dans le cadre de la mobilité douce, la Commune a obtenu des crédits pour l'installation de parkings vélos. Sur le site de la piscine, un abri vélos sera mis en place de même qu'un emplacement PMR et un accès pour les secours. « Le risque d'incident sur ce site, qui abrite aussi le club de tennis et des sports de plein air, est plus grand qu'ailleurs », justifie le maire.

Mobilité : ça avance

Les autorités se sont lancées, l'an passé, dans un plan communal de mobilité. Le dossier a reçu un accord positif de la Région, disposée à financer la désignation d'un bureau d'études en vue de l'élaboration du PCM (80 % du coût sera assumé par la Région).

Travaux dans les églises

Alors que l'église de Gallaix s'est refait une beauté, le décompte (290 875 €) des travaux de restauration a été validé. Pour l'église de Grandmetz, en souffrance, le cahier des charges permettant la désignation d'un auteur de projet a été voté. Un premier pas dans la future réhabilitation de l'édifice, en partie classé (la Ville peut prétendre à des subsides).

Chantier en cours à Pipaix : déjà des plaintes

Des délais supplémentaires ont été sollicités par Ipalle et l'entreprise Hubaut, en charge du chantier de la rue du Haut Donjon. « Une prolongation de 10 et 20 jours ouvrables a été demandée pour l'égotage et l'aménagement de la voirie en aval des travaux », dit l'échevin Lucien Rawart. Malgré le fait que les travaux ne soient pas terminés, les riverains se plaignent déjà de la vitesse des usagers, autorisés à y circuler partiellement.

L'opposition critique le site

On aurait pu croire que le nouveau site internet inauguré par la Ville allait tempérer les ardeurs de Christian Ducattillon. Jamais avare en critiques, l'Élu PS a jugé déplorable que l'outil soit insuffisamment mis à jour, pointant aussi des erreurs. « On rappellera à l'agent concerné qu'il doit faire preuve de plus de proactivité, a réagi le maire. De manière générale, j'ai du mal à comprendre que le collègue doive s'occuper de tâches administratives qu'il n'est pas censé effectuer »

Les honneurs pour Jean-Michel Spriet

À son service de la police depuis 35 ans, Jean-Michel Spriet a été justement mis à l'honneur lors du conseil communal de mardi soir. Citoyen de Leuze, l'actuel commissaire de police de Frameries (depuis la fin 2016) s'est vu remettre le titre et l'insigne d'honneur d'or de lauréat du travail, au nom du roi et du gouvernement fédéral.

Une distinction à laquelle est venu s'ajouter un diplôme d'honneur décerné par la Ville. Le bourgmestre Christian Brotcorne n'a pas manqué de saluer le sérieux et



Le policier leuzois a été mis à l'honneur pour ses 35 années de carrière.

l'enthousiasme de Jean-Michel Spriet, que tout le monde lui re-

connait dans l'exercice de ses fonctions. S'il est originaire de

Leuze-en-Hainaut, le policier n'a pour autant jamais officié sur ses terres puisqu'il fut précédemment actif à Frasnes puis au sein de la zone de police du Tournaisis, avant de rejoindre le Borinage et Frameries.

« Ces trente-cinq années de carrière, je les ai mises au service de la population, ce que beaucoup de jeunes policiers ne connaissent pas ou ont oublié », indiquait Jean-Michel Spriet, qui s'est par ailleurs dit très honoré de la reconnaissance témoignée notamment par sa chère ville de Leuze. ■ P.-L.C.